



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Départ programmé Air France de la plateforme d'Orly - Impacts socio-économiques

Question écrite n° 15237

Texte de la question

M. David Taupiac alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la récente annonce de l'entreprise Air France qui a fait part de son intention de cesser toutes ses opérations aériennes en marque propre à l'aéroport d'Orly d'ici 2026. Cette décision soulève de profondes inquiétudes quant à l'impact socio-économique, environnemental et territorial de cette décision. La disparition d'Air France d'Orly risque de transformer cette plateforme en un site d'exploitation quasi exclusif pour les compagnies aériennes *low-cost*, entraînant des conséquences négatives sur l'emploi, le bilan carbone et la qualité de vie des riverains et des salariés. En outre, cela pourrait signifier un déclassement de l'accessibilité aérienne pour la région, augmentant la dépendance aux compagnies à bas coût et exacerbant de fait les risques psycho-sociaux parmi le personnel affecté. Dans ce contexte, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour préserver la diversité et la qualité du service aérien à Orly, soutenir les emplois affectés par cette décision et garantir un développement durable du transport aérien en France qui concilie impératifs écologiques et nécessités économiques.

Données clés

Auteur : [M. David Taupiac](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15237

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 933

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)